ransparence

Les quatre piliers de la loi du 11 février 2005

L'APEI organise, depuis maintenant 15 ans, en partenariat avec l'Académie Nationale de Médecine et le Groupe d'Etudes et de Formations Sanitaires et Sociales de Poitiers, des colloques internationaux placés sous le haut patronage du Président de la République et du Conseil de l'Europe.

L'APEI met à disposition de tout public intéressé par les questions du handicap, les réflexions et communications scientifiques.

Ainsi, ont été déclinés les thèmes du vieillissement, de l'économie, du travail, de la culture, de l'éducation, de la violence, de l'éthique, de la créativité et, cette année, de la qualité de vie et des progrès dus aux nouvelles technologies dans le domaine du handicap.

L'intervention de Monsieur Patrick Gohet, délégué interministériel pour les personnes handicapées, était très attendue, tant par les scientifiques que par les professionnels du handicap.

Monsieur Patrick GOHET, délégué interministériel pour les personnes handicapées depuis deux mandatures gouvernementales, est l'ancien directeur général de l'UNAPEI; c'est dire qu'il est, à la fois, un technicien hypercompétent dans le domaine du handicap, un promoteur de projets de lois et un conseiller technique au sein du Gouvernement.

Il a toujours su répondre présent aux colloques de NOIR-LAC et ses interventions sont plébiscitées.

Il a voulu, cette année encore, s'appuyer sur les colloques qu'il connaît depuis 15 ans, mettant en exergue une valeur qui lui est chère, à savoir la francophonie, et une méthode qu'il apprécie, celle de l'approche pluridisciplinaire.

Cette année, le colloque de NOIRLAC lui a permis d'offrir au public de professionnels et de parents un vaste bilan sur la réforme en cours et, particulièrement, sur la loi du 11 février 2005.

Cette loi est très importante puisqu'elle remplace celle de 1975 qui concernait l'accueil et l'orientation des personnes handicapées. Etant donné son ampleur, elle appelle 80 décrets d'application dont la moitié a déjà été rédigée. En 1975, un seul ministère était concerné, en 2005, ce sont 22 ministères qui sont partie prenante de cette réforme.

Nous pouvons retenir des propos de Patrick Gohet que cette loi repose sur quatre piliers: culturel, politique, social et institutionnel.

Pilier culturel: La société française traduisait une culture considérant le handicap comme un phénomène d'exception auquel on devait répondre par des mesures d'exception. Actuellement, le handicap est devenu une réalité ordinaire de l'existence

qui va aller en s'affirmant du fait de l'accroissement de l'espérance de vie, des phénomènes de dépendance liés à l'âge, des traumatismes de la route. Pour la première fois, le handicap doit

> être intégré dans l'ensemble des dispositions que le législateur prend et, pour la première fois aussi, les pouvoirs publics réfléchissent

> > au rôle tenu par l'environnement dans la production du handicap. Un certain nombre

de maladies et de déficiences pour lesquelles aucune explication n'était fournie, il y a une trentaine d'années, trouve des réponses dans des causes environnementales.

Pilier politique: C'est la réponse à la question de l'adaptabilité de la cité renvoyant à la notion d'accessibilité non seulement physique mais aussi intellectuelle. Deux volets sont ici concernés par la loi : d'une part l'emploi, la cité devant être

accessible à tous, d'autre part l'école, le constat ayant été établi qu'il était difficile pour un directeur d'école d'accueillir un enfant handicapé

Pilier social : C'est le volet de la compensation des déficiences dont la personne est porteuse.

Pilier institutionnel : C'est la constitution d'un réseau de solidarité face aux risques de manque ou de perte d'autono-

mie. Au-delà de l'égalité de traitement et de l'équité, les associations demandent des réponses de proximité. Une caisse nationale de solidarité pour l'autonomie vient d'être créée et maintenant les maisons départementales pour personnes handicapées voient le jour. Il s'agit d'une révolution culturelle puisqu'au sein de groupements d'intérêt public, on rassemble toutes les personnes qui s'occupent du handicap, quelle que soit leur administration d'origine.

La maison départementale a cinq vocations: l'accueil, le conseil, l'élaboration du plan de compensation et du projet de vie ainsi que l'organisation de l'accompagnement. Deux autres missions indispensables s'ajoutent aujourd'hui : la médiation et la conciliation.

Monsieur Patrick GOHET a conclu son intervention ainsi:

"Lorsque l'on rend les choses accessibles à des femmes et des hommes qui attendent cela depuis des années, on crée de la liberté.

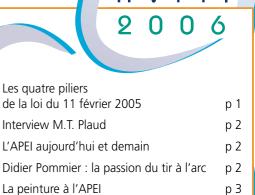
Lorsque l'on apporte les moyens de compenser les difficultés liées à des déficiences, on va dans le sens de plus d'égalité.

Je pense donc que la politique du handicap telle que je vous l'ai présentée, avec ses imperfections, ses insuffisances, est bien vivante, elle pourra se perfectionner, s'améliorer. Cette politique, elle procède des valeurs de la République.

Et si, nous tous, nous contribuons à ce qu'elle soit positive et constructive, alors non seulement elle procèdera aux valeurs de la République mais elle les vivifiera."

Divers témoignages ont émaillé
les travaux de ces trois journées.
Celui de Monsieur Chevalet, journaliste
scientifique, dont le fils a été
victime d'un grave accident de
la route, en 2001,
suscité quelques réactions
dans l'assistance.

ment et
ent des



La peinture à l'APEI p 3 Les brèves au fil des mois et récemment p 4 Le point scientifique du Docteur Soldati p 4

'est avec plaisir que votre délégué commercial vous remet un exemplaire du numéro 2 du journal "TRANSPARENCE".

Le numéro 1 a été le moyen d'informer nos clients de nos réalisations, de l'évolution de nos projets et de la vie des personnes handicapées que nous accueillons.

Vous avez été nombreux à nous dire l'intérêt que vous avez eu à lire ce premier numéro. L'APEI de Saint-Amand-Montrond s'engage à présenter des informations claires, complètes et vivantes sur ses Entreprises Adaptées et ses Etablissements de Services d'Aide par le Travail (appellations des ateliers protégés et centres d'aide par le travail depuis le 1er janvier 2006) permettant ainsi de mieux comprendre l'importance de ces établissements pour les personnes handicapées. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits,

des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2006. Plus qu'un changement d'appellation pour nos établissements et une modernisation des textes existants, elle entend renforcer et clarifier les logiques complémentaires d'accessibilité et de compensation du handicap.

L'insertion sociale par le travail est également au cœur de cette nouvelle loi.

Elle consacre la mission de l'Entreprise Adaptée et l'intérêt qu'elle représente pour la personne handicapée, sa famille et d'une façon plus générale, pour la société.

Plus que jamais, compte tenu de la difficulté pour la société d'intégrer par l'emploi des personnes porteuses de handicaps ou d'une déficience, nous avons besoin de nos clients pour maintenir la qualité d'accueil et d'emploi dans nos EA.

Nous avons voulu le numéro 2 de "TRANSPARENCE" toujours aussi vivant et plus informatif avec notamment une rubrique qui fera désormais le point sur l'évolution de la recherche scientifique en matière de handicap. Nous espérons que vous prendrez plaisir

à lire ce nouveau numéro.

Interview

Marie-Thérèse Plaud. responsable administrative de l'Institut Universitaire de Technologie d'Evry-Brétigny-Athis-Mons.

Transparence: Madame Plaud, pouvezvous nous présenter l'IUT d'Evry - Brétiany- Athis-Mons?

Marie-Thérèse Plaud: Cet institut universitaire de technologie, autonome depuis 1992, est rattaché à la toute nouvelle université d'Evry. Il compte 125 enseignants permanents, 70 techniciens et administratifs et offre des cours à 1700 étudiants. Cet établissement propose dix sept licences professionnelles dont certaines dans des domaines très pointus tels que le marketing, le commerce sur internet, la gestion du système informatique... Il y a encore des débouchés dans ces secteurs, ce qui est moins vérifiable dans le tertiaire.

Transparence: Depuis quand travaillez-vous avec l'APEI de Saint-Amand-Montrond et pourquoi?

M.T.P.: Nous nous fournissons chez vous depuis une vingtaine d'années. Quand votre déléquée commerciale. Nathalie Duverne, frappe à ma porte, je l'accueille

à bras ouverts. Sur mon temps de loisirs, je suis administra-

teur et membre de la commission des prestations d'une mutuelle orientée vers les gens et la solidarité. Je suis depuis très longtemps sensibilisée au problème du handicap. Je trouve normal que nous achetions chez vous. Ma décision est motivée par l'importance que j'accorde à des créations d'emplois pour des personnes handicapées et à des structures identiques à celles de l'APEI.

Transparence: Quels sont les produits que vous nous commandez ?

M.T.P.: En ce qui concerne les produits d'entretien fabriqués à l'Artisanerie, nous prenons des sacs poubelle, des désodorisants, des serpillières et du savon. Pour les fournitures administratives provenant du Verdier, nous commandons principalement des boîtes à archives, des enveloppes et des



post-it. Même si les produits sont plus chers que sur le marché traditionnel, je trouve normal que l'Etat et les collectivités, en achetant chez vous, favorisent l'emploi pour tout le monde.

Transparence: Pensez-vous que notre collaboration se poursuivra encore longtemps?

M.T.P.: Je le souhaite car j'ai d'excellentes relations avec votre déléguée commerciale. Je vais partir à la retraite dans dix-huit mois. Je désire transmettre le flambeau de telle façon que cette relation commerciale perdure. La qualité de vos fabrications est un autre atout non négligeable qui ne peut que favoriser cette volonté.

NORD

Tél: 01 45 29 30 00 **SUD**

7, allée du Progrès

92173 VANVES CEDEX

les adresses

deux directions

de nos

34535 BEZIERS CEDEX Tél: 04 67 76 02 64

7, avenue Pierre Verdier



L'APEI aujourd'hui et demain

Aujourd'hui...

L'APEI de Saint-Amand, 236 travailleurs handicapés, gère des établissements de travail : deux Entreprises Adaptées (EA) et deux Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), permettant à des personnes handicapées de s'insérer socialement par le travail, et trois foyers d'hébergement.

Les EA (ex-ateliers protégés) fabriquent des produits distribués à travers la France entière, par leurs délégués commerciaux. L'Artisanerie, aujourd'hui 84 travailleurs handicapés, fabrique, assemble et conditionne des produits de nettoyage, d'hygiène et d'entretien.

Au sein de cet établissement, la section rempaillage-cannage offre ses prestations aux particuliers et collectivités. Régulièrement, elle participe à des manifestations dans le cadre des métiers d'art.

Le Verdier, 38 travailleurs handicapés, fabrique et conditionne des articles de papeterie, des fournitures et du petit matériel de bureau.

Les ESAT, établissements et services d'aide par le travail (ex-CAT) proposent, à 114 travailleurs handicapés, des activités liées à la transformation de carton, la création et l'entretien d'espaces verts et des travaux de sous-traitance industrielle, sur les deux sites: Saint-Amand-Montrond et Saulzais-

Une section adaptée complète l'ensemble en offrant une nouvelle forme de mise au travail pour les personnes connaissant des difficultés ou porteuses d'un handicap grave. Cette unité propose un mi-temps professionnel et un mi-temps réservé à des activités visant le maintien des acquis.

L'hébergement peut accueillir 60 personnes dans 3 foyers distincts (foyer traditionnel, foyer logement et foyer éclaté) et permettre, ainsi, une prise en charge individuelle et un mode de vie adapté à chacun.

... et demain

Toujours soucieuse du bien-être des personnes handicapées, l'APEI veille à assurer la pérennité et le développement de ses établissements et services. Ainsi, plusieurs projets d'extension, de création sont en cours.

Didier est adhérent au club des archers saintamandois et concourt dans la catégorie "sport adapté"

A 47 ans, ce travailleur handicapé du Verdier se passionne pour le tir à l'arc, une passion qu'il a découverte grâce à son fils Grégory. « C'est en accompagnant mon fils aux entraînements, que j'ai eu envie d'essayer. Cela m'a plu tout de suite et pourtant il m'a fallu du temps pour me décider. Je devais être attentif, habile et surtout ne pas trembler. Ce sport peut être pratiqué à tout âge et il ne demande pas forcément de force physique mais surtout une bonne concentration. L'ambiance est conviviale et nous apprenons beaucoup au contact des autres archers. » En peu d'années, Didier a atteint un très bon niveau, le classant premier dans sa catégorie et il accumule les trophées.



L'APEI : une évolution remarquable

30 Travailleurs Handicapés en 1976...

• Etablissements et Services d'Aide par le Travail

> 1976 30 TH 1989 38 TH 1991 88 TH 2006 114 TH

Les Entreprises Adaptées

1980 7 TH 1985 75 TH 1996 112 TH (création du Verdier) 2006 122 TH

236 Travailleurs Handicapés en 2006

Ce journal vous est offert par votre délégué(e) commercial(e) :

La peinture apaise les personnes handicapées

Un mardi après-midi, quai lutin, le long du canal du Berry à Saint-Amand-Montrond. Nous entrons dans une maison réservée aux activités de soutien de l'APEI.

Au deuxième étage, dans une salle très claire où les murs sont tapissés de dessins colorés, Dominique de Bengy, l'animatrice de peinture, conseille et guide sept "artistes"

visiblement heureux d'être là. Rencontre avec Dominique et ses élèves appliqués.



Transparence: Dominique, pouvezvous vous présenter?

Dominique de Bengy : Je donne des cours de peinture à toutes personnes, qu'elles sachent peindre ou non. Mon passé professionnel est riche de nombreuses expériences. J'ai fait les Beaux-Arts à Bourges puis je suis partie à Paris où, pendant trois ans, je me suis spécialisée dans le stylisme dans une école de stylisme de mode. J'ai travaillé chez des grands couturiers tels que Christian Dior mais également en free lance. Ensuite, pendant une dizaine d'années, j'ai exercé le métier d'étalagiste à mon compte, dans des grands magasins à Paris et en Normandie. Puis, j'ai participé aux ouvertures des grands "Leroy Merlin" de la région parisienne. Là, pendant quatre ans, j'ai créé des scènes d'intérieur, des ambiances à partir de matériaux. Je me suis lancée ensuite dans les ateliers de décoration avec un défi



à relever : comment rendre beau le banal ? Actuellement, je travaille pour les universités rurales et des associations dont notamment l'APEI avec laquelle je collabore depuis 2004.



Transparence: Dans quel cadre s'inscrit votre action au sein de l'APEI?

D.B.: L'APEI se donne pour mission de faire émerger et de développer les capacités cognitives des personnes handicapées dont elle a la charge (utiliser son cerveau, apprendre à apprendre...). Plusieurs possibilités existent pour atteindre ces objectifs : le travail, les activités artistiques, physiques, musicales, etc. En France, on développe, durant le cursus scolaire, une pensée logico-mathématique axée sur le français et les maths. Dans d'autres pays, neuf types d'intelligence sont développés. L'APEI fait de même à travers ses activités de soutien représentées par l'informatique, l'expression corporelle, la danse et la peinture qui me concerne directement. La demande des parents était très forte pour continuer à utiliser les fonctionnements cérébraux mis en valeur et ne pas perdre les acquis. L'activité de peinture n'est pas un apprentissage de la peinture mais une réflexion sur le choix des techniques, des supports, des thèmes et des couleurs.

Transparence: Combien de personnes handicapées bénéficient-elles de vos cours ?

D.B.: J'ai six groupes de sept personnes. Chacune d'elle travaille avec moi pendant une matinée et un après-midi toutes les trois semaines, mais pas le même jour. Les cours ont lieu quai lutin, dans une maison appartenant à l'APEI où se déroulent toutes les activités de soutien. Nous nous retrouvons le lundi ou le mardi. Les groupes sont constitués à la demande. En effet, chaque handicapé a été volontaire pour suivre cette formation. Ce n'est pas une obligation.

Transparence : Quelle démarche employez-vous auprès de ce public?

D.B.: Au début, j'ai expliqué la peinture à partir des couleurs primaires. Ensuite, je leur ai montré la mise en page, les proportions, un petit peu de perspective, à savoir premier plan, deuxième plan et troisième plan. A partir d'une photo, d'une illustration, d'un dessin, ils débutent. Lorsque nous en sommes à ce stade, je les guide. Je ne laisse personne en rade. On peut travailler à travers une tache, un mouvement mal fait. Je joue avec les formes.

Transparence: Utilisez-vous toutes les techniques?

D.B.: Oui. Les personnes handicapées se servent de l'aquarelle, de l'acrylique, de la gouache, du pastel, de l'huile, du fusain selon leur goût. Je leur apprends certaines façons de peindre ou manières de peindre avec le pinceau, le couteau. Chacun s'approprie sa technique de prédilection. En dehors de la peinture, on découvre, tout en dessinant, la technique du papier mâché que l'on sculpte, que l'on colle. Ce travail les amuse beaucoup. Ils se servent aussi des matériaux fournis par les espaces verts de l'APEI sur lesquels ils s'expriment tels que des rondins de bois. En outre, afin de varier les séances, quand il fait beau nous partons peindre dans la campagne. D'autres sources d'inspiration se dégagent ainsi en allant dans d'autres lieux.



TEMOIGNAGES DES ELEVES

Martine: "La peinture c'est bien. Elle

Valérie: "A chaque fois que je viens ici, je découvre quelque chose de nouveau et je me relaxe.

Gérald: "J'étais très stressé. Depuis que je fais de la peinture, je me sens plus

Sébastien: "Depuis dix ans, je fais de la peinture. J'espère qu'on tera une exposition du côté de Sancoins où ma famille

Tous sans exception, sourire aux lèvres, disent que Dominique est gentille et bien sympa! Et Dominique et toute la troupe avouent qu'ils se respectent mutuellement. N'est-ce pas la clé de la réussite ?



Qu'est ce qu'apporte la

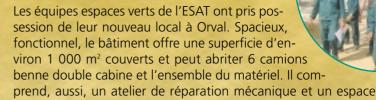
peinture aux personnes handicapées? D.B.: Indiscutablement, elle les détend! Ils disent, unanimement, que cette activité leur fait du bien.

Transparence: Dominique, vous avez occupé plusieurs postes dans différents contextes économiques. Encadrer des personnes handicapées est pour vous une nouveauté, un véritable challenge. Avant de vous laisser avec vos élèves, nous aimerions savoir ce que vous retirez de cet enseignement?

D.B.: Je me découvre une humilité. Cette responsabilité m'apprend à être moi. Ils sont tous très attachants. Chacun d'entre eux étant différent, je dois suivre chaque personne individuellement. J'ai du plaisir à venir ici car je sens qu'ils ont envie de peindre. De plus, j'ai remarqué qu'ils font preuve de beaucoup d'humour quand ils le veulent. Ils ont besoin de reconnaissance et ils osent. Ils ont été très heureux et fiers de montrer leurs créations à l'Orangerie de Saint-Amand-Montrond lors de l'exposition organisée par Michel Giet, administrateur de l'APEI, le 4 décembre 2004. Pour le colloque de Noirlac, leurs dessins ont déjà servi d'affiche. Ce sont également leurs travaux qui sont disposés sur le calendrier 2006 de l'APEI. Enfin, je constate qu'ils sont gais à l'instar de leurs dessins aux couleurs très vives.



Nouveau local à Orval



vestiaires hommes-femmes, des bureaux,

un hall d'accueil. Le site dispose, également, d'une aire de lavage.

La biennale des métiers d'art qui s'est tenue les 31 mars, 1er et 2 avril 2006, à l'abbaye de Noirlac (Cher), a accueilli la section rempaillage-cannage de l'Artisanerie.



Les établissements de l'APEI ont présenté un stand commun lors de l'exposition industrielle et artisanale du Boischaut (EXIAB) qui s'est tenue en octobre dernier, à Saint-Amand-Montrond. Les 80 exposants ont reçu la visite d'une foule nombreuse, pendant les trois journées de cette manifestation bisannuelle. Le stand rempaillage-cannage tenu par des personnes handicapées de l'Artisanerie a été particulièrement remarqué.



Médaille d'argent

Paule Roussel, salariée de l'Artisanerie, reçoit la médaille d'argent pour 20 années de travail effectuées dans cet établissement. Elle a toujours travaillé à la section conditionnement, où elle montre beaucoup d'inté-

Départ à la retraite

Dans le cadre de la nouvelle loi concernant les travailleurs handicapés et titulaire d'une carte d'invalidité, Jacques Bayard, âgé de 56 ans, a pu partir à la retraite après 40 ans de vie professionnelle.

A l'Artisanerie où il travaillait à la section brosserie, tous soulignent ses aptitudes professionnelles. Aujourd'hui, Jacques peut consacrer son temps libre à ses passions (informatique, photo numérique et internet) et parcourir à vélo la Vendée où il a des attaches.



Jacques Niguet médaillé

Les vœux du Président de l'APEI et la galette des rois organisés au Verdier ont été l'occasion de remettre la médaille d'or du travail à Jacques Niquet. Après avoir travaillé pendant 25 ans en milieu ordinaire, un accident du travail et un

handicap visuel ont amené Jacques à postuler à l'APEI, en 1996. D'abord à l'Artisanerie, Jacques a travaillé à la section "liquides", puis il est venu renforcer l'effectif du Verdier en 2000. Il tient actuellement un poste en conditionnement.



Cédant à la tradition, l'ESAT a fêté les catherinettes. Anna-Katharina H., Sandrine D. travaillant dans les ateliers de l'ESAT et Anabelle B., Mélanie D., animatrices, ont coiffé, ensemble l'incontournable chapeau vert et jaune. Chacune a reçu, en cadeau un bracelet en argent et un bouquet de fleurs.

Crèche vivante

C'est avec un plaisir non dissimulé que cinq résidants des foyers ont revêtu l'habit de berger pour participer à la crèche vivante dans la cathédrale de Bourges, à quelques jours de Noël. Chaque année, des milliers de visiteurs se pressent sur le parvis de la cathédrale Saint-Etienne (XII-XIIIe siè-

cles) pour assister à



Où en est la recherche médicale?

Le docteur Patrick SOLDATI, Directeur de la recherche médicale à l'APEI, met à votre disposition les dernières données acquises en terme de recherche portant sur les handicaps. Chaque numéro de Transparence traitera, ainsi, d'un sujet réclamé par les lecteurs.

Où en est l'étude de la génétique des troubles psychiatriques?

De nombreux troubles psychiatriques apparaissent comme des maladies acquises au cours de la vie et la réaction des parents est de s'interroger sur le mécanisme responsable.

Cette question entre en contradiction avec la notion de génétique qui implique des maladies héritées ou tout du moins

Il s'agit, en fait, de connaître la place de l'inné et celle de l'acquis.

On sait aujourd'hui que si l'on a un jumeau monozygote (vrais jumeaux ayant le même patrimoine génétique), atteint de schizophrénie, on a 50 fois plus de risque d'avoir la maladie que dans la population en général. Si c'est le frère qui est atteint, le risque tombe à 10 %, le cousin à 2 %.

L'étude des gènes a montré qu'un gène peut donner plusieurs troubles psychiatriques mais, inversement, l'autisme est lié à des mutations d'autres gènes. Il y a hétérogénéité génétique.

Une découverte récente a montré l'interaction entre les gènes et l'environnement (ce que l'on retrouve dans les études sur le cancer, par exemple). Cela revient à utiliser un modèle de vulnérabilité. Dans la schizophrénie, un phénotype vulnérable est la conséquence de plusieurs facteurs : des facteurs génétiques et des facteurs environnementaux modifiant le phénotype et faisant apparaître la maladie.

Il y a donc des facteurs précipitants, on n'hérite pas d'une maladie, on hérite

plutôt d'un risque, c'est pourquoi on ne parle pas de maladie génétique mais de prédispositions génétiques. On est loin du conseil génétique en terme de diagnostic.

La première conséquence positive de cette pensée scientifique est de pouvoir communiquer sur la maladie psychiatrique en sortant d'un discours qui a été, dans le passé, très culpabilisant sur le rôle éducatif des familles.



Journal semestriel de l'APEI de Saint-Amand-Montrond

Président de l'association et du comité de rédaction : Jean-Pierre Havard

Comité de rédaction : Michel Dangles, Janine Daoud, Elie Delcher, Claudie Loda, Odile de Saint Sernin

21, rue Emile Zola - 18200 Saint-Amand-Montrond - www.apei.asso.fr



Prochainement

- Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances...
- Formations des travailleurs handicapés : remue-méninges, gestes et postures...
- Section rempaillage-cannage



page 4